MODULE DGR 8 RRI VL

10 heures

Public concerné

- Personnel d'exploitants
- · Agents de service assistance en escale
- · Agents de piste
- Intervenants dans la manutention, dans l'entreposage et chargement de fret susceptible de contenir des matières radioactives.
- Bagagistes

Objectifs pédagogiques

- 1. Comprendre l'Importance de l'identification des marchandises dangereuses.
- 2. Savoir Identifier les marchandises dangereuses.
- 3. Pouvoir Reconnaître les marchandises dangereuses non déclarées.
- 4. Savoir Identifier les produits et articles dangereux acceptables au transport aérien.
- 5. Savoir comment traiter avec les passagers et membres d'équipages.
- 6. Connaître les marquages des colis de marchandises dangereuses.
- 7. Connaître et respecter les procédures de stockage et de chargement.
- 8. Comprendre les informations contenues contenu dans la notification au pilote.
- 9. Assurer le traitement des matières radioactives
- 10. Savoir comment appliquer les mesures d'urgences spécifiques en cas d'incident avec les matières dangereuses.

Programme

- 1. Généralités
- 2. Définition
- 3. Les classes de danger et leurs étiquettes
- 4. Les étiquettes de manutention
- 5. Les étiquettes de marquages spécifiques
- 6. Les marchandises dangereuses cachées
- 7. Les marchandises dangereuses transportées par les passagers et les membres d'équipage
- 8. Les bagages contenant du dioxyde de carbone solide et les fauteuils roulants électriques
- 9. Quizz intermédiaire
- 10. Le fret aérien

- 11. L'étiquetage et le marquage des colis
- 12. La déclaration d'expéditeur de marchandises dangereuses
- 13. Les quantités exemptées
- 14. Les procédures de stockage et de chargement
- 15. Les informations à transmettre au commandant de bord
- 16. Les piles lithium
- 17. Le traitement de matières radioactives
- 18. Quizz intermédiaire
- 19. Les mesures d'urgence
- 20. Examen final

Le + camas

- Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-03l-2026-12-03-20210S87238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; MamoudzouFOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006

